

Conges payes apres accident travail

Par Lauryne02, le 21/05/2009 à 12:55

Bonjour,

Je suis actuellement en accident de travail depuis mai 2008 et je dois reprendre le travail le 29 mai 2009 soit 1 an d'arret de travail consecutifs et je voulais savoir si j'avais droit a mes conges payes 2008 etant donner que sur ma derniere fiche de paie j'ai droit a 27 jours..car on me dit que les conges doivent etres pris avant fin mai?convention collective metallurgie,merci de me repondre

Par Lauryne02, le 21/05/2009 à 18:13

Merci de m'avoir repondu, ai je une date limite a reclamer mes conges de l'anne dernier, et apres combien de temps puis je les prendre? merci